Privilège-M. McGrath

Au cours de ses remarques, le ministre de la Justice (M. Chrétien) et d'autres encore, je crois, ont dit la même chose, insistant sur le fait que la campagne de publicité s'était terminée le 8 septembre dernier; ce qui sous-entendait que nous ne devrions plus nous en inquiéter. Le ministre d'État (Multiculturalisme) a pourtant dit à plusieurs reprises au cours des deux ou trois derniers jours qu'il avait décidé qu'il était parfaitement normal pour que le gouvernement fédéral de dépenser des recettes fiscales à des fins publicitaires dans deux cas; l'un étant lorsque c'est au sujet d'une mesure adoptée par le Parlement, et l'autre, au sujet d'une question sur laquelle il y a accord de principe au Parlement, ou du moins un large concensus ou quelque chose de ce genre. Ce n'est donc pas une affaire que l'on peut considérer comme close depuis le 8 septembre dernier. Le ministre a fait une déclaration qui va complétement à l'encontre de la règle qui était appliquée en 1965, si j'en crois l'honorable Judy LaMarsh.

M. Baker (Nepean-Carleton): Que la campagne soit terminée ou non, là n'est pas la question.

M. Knowles: Comme le dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker), que la campagne de publicité soit terminée ou non, elle devrait faire l'objet d'une enquête. Mais je trouve troublant et alarmant que le ministre d'État (Multiculturalisme) dise que telle sera désormais la politique en ce domaine. Lorsqu'on a demandé au premier ministre (M. Trudeau) si la déclaration du ministre constituait la politique gouvernementale en la matière, il a refilé la question au ministre d'État (Multiculturalisme), lequel a déclaré avoir parlé en sa qualité de président du comité du cabinet sur les communications.

• (1600)

Nous avons certes le droit de connaître la politique du gouvernement. Judy LaMarsh ne m'a pas dit qui avait établi la règle à l'époque parce que je n'avais pas insisté. Nous ne savons pas non plus qui a établi la règle actuelle. Il demeure néanmoins qu'il en résulte un grave déséquilibre entre les deux côtés de la Chambre.

Je le répète, mes amis ont exprimé une foule d'avis auxquels je ne souscris pas. Il y a un moment, mon ami, le chef de l'opposition (M. Clark), a déclaré que cette publicité entraînerait la rupture du Canada et bien d'autres maux. Peu importe que je souscrive au point de vue des conservateurs, ils ont le droit de l'exprimer, de le défendre et ils ont droit aux mêmes moyens dont se sert le gouvernement surtout si les fonds sont puisés dans le Trésor fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je l'ai déjà signalé, et mon collègue le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) me le rappelle, nous avons également les mêmes droits; nous avons certaines opinions au sujet de la constitution et au sujet de l'autre endroit qui se trouve à quelques pas à l'est d'ici. Nous avons pris tous les moyens à notre disposition pour les faire connaître, mais nous ne pouvons pas puiser dans les deniers publics pour louer des panneaux-réclame ou faire de la publicité à la radio et à la télévision. Il y a une certaine injustice dans tout cela qui est

contraire au principe de l'égalité de tous les parlementaires pour ce qui est de la défense de leur point de vue. Je crois que la position prise par le gouvernement mine cette égalité.

Je le répète, ce n'est pas au contenu de cette publicité que je m'en prends tellement, mais plutôt à l'autorité avec laquelle le ministre d'État (Multiculturalisme) déclare que c'est maintenant la règle qui s'applique, que c'est son devoir de transmettre aux Canadiens l'information la plus complète. Selon le premier ministre, cette information ne préoccupe pas tant la population que les conservateurs. C'est bien là un parfait exemple de question escamotée. Il s'agit en fait de savoir si le gouvernement a le droit, en appelant cela de l'information, de se servir de deniers publics pour faire valoir sa position alors que la question n'a pas encore été tranchée au Parlement? Ce que je pense de la question de la constitution importe peu. Même si je n'approuve pas la position que prennent les conservateurs à propos de la principale question, je défends leur droit à l'égalité dans toute cette affaire sur le parquet de la Chambre.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, madame le Président, je ne suis pas d'avis que vous ayez à décider si quelqu'un a mal agi. Vous n'avez pas à prendre parti, à dire si l'argent a été dépensé à bon ou mauvais escient, mais je crois qu'il est clair pour vous, pour les députés et pour ceux qui suivront le débat que la conduite du gouvernement donne tout droit à la Chambre de décider si elle veut que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. J'espère que vous allez donner au député de Saint-Jean-Est le droit de présenter sa motion, que nous ne manquerons pas d'approuver.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Je ne vais évidemment pas pouvoir entendre tous ceux qui veulent intervenir. Le nombre des participants sera fonction du temps que prendront les intervenants. Les prochains orateurs ne devraient pas prendre plus de cinq minutes, ce qui me semble raisonnable, et ce serait encore mieux s'ils en prenaient moins. Ayant fréquenté les milieux de l'information, j'ai appris qu'il n'y a rien qui ne puisse pas se dire ou s'expliquer en cinq minutes. Je sais que la Chambre a toujours laissé aux députés plus de liberté pour s'exprimer qu'on peut en avoir dans une émission de radio ou de télévision, mais nous pourrions nous imposer cette règle pour le reste du débat en cours.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je sais que le présent débat dure depuis un certain temps, mais je tenterai de ne parler que cinq minutes. Je ne siège pas ici depuis assez longtemps pour être aussi prolixe que certains de mes collègues. J'estime pouvoir formuler un argument qui n'a pas été invoqué jusqu'ici, mais qui se rapporte directement à la question.

Le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) prétend que le gouvernement ne songe nullement à lancer une campagne publicitaire sur la constitution et d'ailleurs sur n'importe quelle autre question sans avoir obtenu l'approbation officielle ou tacite du Parlement. Il l'a déclaré à la télévision et l'a répété à la Chambre aujourd'hui.